

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14 Quorum atteint <u>date de convocation :</u> 07/04/2025 <u>date d'affichage :</u> 07/04/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 07 du mois de Avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur ROLIN Jérôme, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame DUC Gwendoline, Madame RONGY Marie-Madeleine, Madame BARRIER Marie-Agnès, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur VINCENT Bret, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice, Monsieur MARY Claude <u>Absents excusés :</u> Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Monsieur CLET Benjamin ayant donné pouvoir à Monsieur CHARVAT Patrick Madame MARION Isabelle Monsieur RODRIGUEZ Richard <u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur ROLIN Jérôme

DÉLIB. N° 24-2025 OBJET : RENFORCEMENT DU RESEAU ROUTE DE L'ADROIT

Le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energies Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste L ADROIT

Dépense prévisionnelle HT 5 769.80 €

dont frais de gestion : 274.75 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 5 769.80 €

Participation communale Néant

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire et son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 07 Avril 2025

Le Maire **Jean-Louis VASSY**

